

des sols. Les jeunes gens reçoivent une formation agricole pratique à la ferme de démonstration du gouvernement. Le programme de colonisation au bénéfice des civils et des anciens combattants et le régime d'aide aux agriculteurs, qui peuvent utiliser les tracteurs du gouvernement pour faire du défrichage, sont confiés à la Division de la mise en valeur des terres du ministère des Ressources naturelles.

**Île du Prince-Édouard.**—Le ministère de l'Agriculture est dirigé par un ministre assisté d'un sous-ministre, d'un inspecteur de l'industrie laitière et de son adjoint, d'un pathologiste et vétérinaire, d'un adjoint pour les questions relatives au sol, de quatre représentants de comté et d'un surintendant des cercles féminins et de son assistant.

**Nouvelle-Écosse.**—Les programmes agricoles de la Nouvelle-Écosse sont administrés par le ministère de l'Agriculture et des Marchés. Les bureaux du ministre et du sous-ministre, du directeur des marchés et du surintendant des services agricoles sont situés à Halifax. Le ministère se compose de plusieurs divisions, comptant chacune un directeur: génie agricole; animaux et volailles; chimie, sols et engrais; industrie laitière; vulgarisation; grandes cultures; horticulture et biologie; immigration et établissement sur les terres; et marchés. A l'exception des représentants agricoles qui occupent les 18 bureaux de comté, tous les techniciens sont installés au Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, à Truro.

**Nouveau-Brunswick.**—Les programmes agricoles du gouvernement du Nouveau-Brunswick sont administrés par le ministère de l'Agriculture, dirigé par le ministre de l'Agriculture assisté d'un sous-ministre et des directeurs des services suivants: vulgarisation, bétail, industrie laitière, médecine vétérinaire, aviculture, horticulture, grandes cultures, sols et récoltes, protection et amélioration des plantes, génie agricole, économie domestique, association coopérative de syndicats de crédit, éducation agricole et apiculture.

**Québec.**—Le ministère de l'Agriculture du Québec comprend dix services: enseignement agricole, économie rurale, propagande, industrie animale, horticulture, grande culture, information et recherches, économie et arts domestiques, santé des animaux et génie rural. Chaque service se subdivise en sections commises chacune à des problèmes particuliers. Le ministère compte aussi plusieurs autres organismes spéciaux comme l'Office du crédit agricole, le Conseil des recherches, l'Office de l'électrification rurale et la Commission de l'industrie laitière.

Un concours tenu tous les ans depuis 1890 encourage chaque fois plus de 100 cultivateurs à améliorer leurs fermes afin de remporter les honneurs de l'Ordre du mérite agricole. Des concours de comté, lancés vers 1930 et portant sur l'amélioration de la ferme, sont très populaires et ont donné des résultats très satisfaisants sur plus de 5,000 fermes. Durant les cinq ans que dure chaque concours, les fermes sont entièrement transformées et voient leur production grandement augmenter.

Les programmes visant à l'amélioration des sols comprennent les grandes entreprises d'égouttement exécutées par le ministère et les travaux de moindre envergure effectués par des groupes de cultivateurs avec l'aide du gouvernement. Plus de 500,000 acres ont été asséchées ou améliorées depuis quelques années. Le défrichage, l'épierrage, le nivellement et le terrassement bénéficient d'une aide financière et mécanique. Sont aussi subventionnés l'égouttement souterrain, le chaulage, etc.